

Concours Kellogg's « Mon meilleur bol »

CONDITIONS GÉNÉRALES (VERSION ABRÉGÉE)

Belgique uniquement, réservé aux personnes âgées de 18 ans ou plus. Période promotionnelle : commence le 22/10/25 à 09 h 00 et se termine le 12/11/25 à 23 h 59. Pour participer au concours, compose ton Meilleur Bol, fais une photo et publie la sur TikTok, Instagram ou Facebook avec le hashtag #KelloggsMonMeilleurBol dans la légende et identifiez le compte social Kellogg's BE pendant la Période promotionnelle. Accès à Internet et compte de média social public requis. Jeu avec obligation d'achat. Prix : Un virement bancaire de 1000€ pour le gagnant. Vous consentez, par la publication de votre contenu, à ce que vos données personnelles soient utilisées dans le cadre de cette promotion et à ce que votre contenu soit diffusé sur les comptes sociaux de Kellogg's. Rendez-vous sur https://www.kelloggs.be/fr_BE/offre-and-promotions.html pour consulter l'intégralité des conditions générales et le détail des exclusions. Organisateur : Kellogg Europe Trading Limited

CONDITIONS GÉNÉRALES (VERSION INTÉGRALE)

Les présentes Conditions générales prévalent en cas de litige ou d'incompatibilité avec toute autre communication, y compris les supports publicitaires ou promotionnels. Les instructions de participation sont réputées faisant partie intégrante des Conditions générales. En participant à cette Offre, tous les participants sont réputés avoir accepté et être liés par lesdites Conditions générales. Veuillez en conserver une copie à titre informatif.

L'Organisateur :

Kellogg Europe Trading Limited of 3 Dublin Airport Central (DAC), Dublin Airport, Dublin, K67X4X5 (une société enregistrée en République d'Irlande sous le numéro 387390) (l'« Organisateur »).

Remise :

Kellogg Europe Trading Limited of 3 Dublin Airport Central (DAC), Dublin Airport, Dublin, K67X4X5 (une société enregistrée en République d'Irlande sous le numéro 387390) (l'« Organisateur »).

Période promotionnelle :

1. Commence le mercredi 22/10/25 à 09 h 00 et se termine le mercredi 12/11/2025 à 23 h 59 (la « Période promotionnelle »).

Comment participer :

2. Pour participer à cette Offre promotionnelle, vous devrez publier votre Meilleur Bol contenant des céréales Kellogg's disponibles en Belgique sur TikTok, Instagram ou Facebook avec le hashtag #KelloggsMonMeilleurBol dans la légende et identifier Kellogg's sur le compte social correspondant ci-dessous pendant la Période promotionnelle.
 - a) <https://www.facebook.com/profile.php?id=100064682471898>
 - b) <https://www.instagram.com/kelloggs.be/>
 - c) <https://www.tiktok.com/@kelloggs.belgium?lang=en>
3. Les participations générées par des systèmes automatiques seront considérées comme nulles. Maximum 3 participations par personne
4. Pour participer à cette Offre promotionnelle, les participants doivent disposer d'un accès à Internet et posséder ou créer un compte TikTok/Instagram/Facebook, qui doit être public. Les participants sont uniquement autorisés à participer en ligne.

5. L'Organisateur contrôle les réponses relatives à cette Offre promotionnelle et tout commentaire ou publication antérieure d'un participant qui serait ou pourrait être considéré comme irrespectueux envers les autres membres de la communauté en ligne ou qui contiendrait des éléments susceptibles de causer un préjudice ou un état de détresse sera disqualifié de cette Offre promotionnelle. En tant que participant à l'Offre promotionnelle, votre utilisation sur TikTok, Instagram et Facebook est soumise aux Conditions d'utilisation desdites plateformes : <https://www.tiktok.com/legal/pages/eea/terms-of-service/en>,
<https://www.facebook.com/legal/terms/>, <https://help.instagram.com/581066165581870/>
6. En soumettant une participation, chaque participant accorde à l'Organisateur une autorisation irrévocabile, mondiale et libre de droits, pour utiliser les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle associés à sa participation à toutes fins liées à cette Offre promotionnelle, y compris, mais sans s'y limiter, la diffusion sur le site Web de l'Organisateur et tout autre site Web ou la republication/le partage du contenu sur les réseaux sociaux de l'Organisateur et l'utilisation de la participation, ou d'une (1) ou de plusieurs parties de la participation, dans le cadre de supports marketing liés à cette Offre promotionnelle.

Les participations seront considérées comme non valides si l'une des réponses :

- i) contient des éléments de contenu à caractère diffamatoire, malveillant, indécent ou inapproprié ;
- ii) contient tout contenu à caractère offensant ou susceptible de nuire à la réputation, à l'image ou à la notoriété de l'Organisateur ou de tout partenaire commercial ;
- iii) fait la promotion de tout programme politique, blasphématoire ou religieux, ou de tout contenu susceptible d'inciter à la haine religieuse ou raciale
- iv) selon l'avis raisonnable de l'Organisateur, ou causer une offense grave ou un préjudice considérable (compte tenu des opinions ou des normes communautaires en vigueur) ;
- v) Diffame, déforme ou contient du contenu dans le but délibéré de harceler, de menacer ou d'humilier une (1) ou plusieurs personnes, ou de proférer des insultes à l'encontre d'autres personnes ou entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, l'Organisateur (y compris ses partenaires) ;
- vi) contient des images d'enfants ;
- vii) contient du contenu considéré comme socialement irresponsable ou susceptible de constituer une violation du règlement européen sur les services numériques (DSA).
- viii) Tout nom de compte ou toute photo de profil qui enfreint les conditions ci-dessus sera considéré comme nul et toute participation sera invalidée.

Admissibilité :

7. Les participants doivent résider en Belgique. Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus. Les employés de l'Organisateur, leurs familles proches, leurs affiliés, leurs agents ou toute autre personne professionnellement liée à cette Offre promotionnelle ne sont pas autorisés à participer.
8. Jeu avec obligation d'achat.
9. Les participants devront disposer d'un accès à Internet et d'un compte TikTok/Instagram/Facebook. Si vous n'avez pas de compte, vous devrez en créer un pour participer. Vous aurez besoin d'une adresse e-mail valide pour participer.
10. Le participant qui participe à l'Offre doit être le propriétaire du compte TikTok/Instagram/Facebook utilisé. Une preuve de propriété du compte de média social et une preuve d'âge pourront être exigées.
11. Toute participation reçue depuis un compte privé sur TikTok/Instagram/Facebook ne sera pas prise en compte en raison des restrictions en matière de confidentialité. Pour participer depuis un compte privé, les participants doivent modifier les paramètres de leur compte et le rendre public pour que leur participation soit acceptée.
12. Les participants doivent obtenir l'autorisation du propriétaire avant d'utiliser un ordinateur, un appareil et/ou un accès Internet qui ne leur appartient pas ou dont ils n'assument pas les frais pour participer à l'Offre promotionnelle. L'Organisateur ne sera pas responsable des frais liés à la connexion Internet ou mobile, ni des frais engagés pour participer à l'Offre promotionnelle.
13. Les participations ne sont autorisées que sur TikTok/Instagram/Facebook. Il n'existe aucun autre moyen de participer.
14. Les participations soumises après la date de clôture ne seront pas prises en compte dans le cadre de ce concours.
15. À FAIRE
 - a) Se référer aux exemples donnés dans la vidéo originale sur les réseaux sociaux de Kellogg's

- b) Utiliser le critère d'âge requis de 18 ans et plus
- c) Utiliser le hashtag #KelloggsMonMeilleurBol dans votre publication
- d) Ajouter des céréales Kellogg's à votre contenu
- e) Identifier le compte social Kellogg's BE

16. À NE PAS FAIRE

- a) Marquer la vidéo avec les hashtags #AD, #advertisement, #sponsored by Kellogg's ou similaires.
- b) Présenter des déclarations et des affirmations non fondées qui semblent factuelles (sauf si elles ont été préalablement approuvées) :
- c) Utiliser du contenu généré par les utilisateurs sans autorisation.
- d) Présenter toute personne âgée de moins de 18 ans. Il est de votre responsabilité d'obtenir l'autorisation de toute autre personne incluse dans le contenu.
- e) Commenter négativement ou déprécier la marque Kellogg's, ses sous-enseignes et ses sociétés affiliées.
- f) Mentionner tout sujet particulièrement émotionnel, sensible, controversé, violent ou sexuel, par exemple la politique, la religion, le terrorisme, la violence, les stéréotypes (âge, race, genre, ethnicité), les insinuations sexuelles, le virus de la Covid-19.
- g) Utiliser un langage explicite et offensant.
- h) Encourager une conduite illégale ou antisociale.
- i) Gaspiller la nourriture.

Détails des différents types de prix :

- 17. Il y a 1 prix à gagner. 1 gagnant remportera 1 000 € par virement bancaire. Le prix devra être réclamé dans les 6 mois suivant la notification.
- 18. Un compte bancaire belge valide sera nécessaire pour pouvoir recevoir le prix.
- 19. Le prix n'est ni remboursable ni transférable. Le prix est comme indiqué et aucune alternative à ce dernier ne sera proposée, que ce soit partiellement ou intégralement.
- 20. Si un prix n'est pas disponible en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'Organisateur, il sera remplacé par un autre prix de valeur égale ou supérieure.
- 21. Le gagnant doit être âgé de 18 ans ou plus.

Sélection, notification et vérification des gagnants :

- 22. La sélection du gagnant aura lieu dans les 10 jours ouvrés suivant la date de clôture de l'Offre promotionnelle, 12/11/2025 à 23 h 59
- 23. Les candidatures seront évaluées en fonction des critères suivants :
 - a) **Créativité** – originalité et créativité des ingrédients utilisés.
 - b) **Attrait visuel** - présentation esthétique et caractère attractif du bol.
 - c) **Participation** – le niveau de divertissement, d'intérêt ou d'attrait du contenu.
- 24. Promoveritas évaluera de manière indépendante toutes les participations et établira une liste de 10 candidatures. Promoveritas organisera ensuite un comité avec Kellanova et Leo Burnett pour sélectionner le gagnant final parmi cette liste de présélectionnés.
- 25. Pour déterminer le gagnant final, chaque candidature présélectionnée sera notée de 1 (bon) à 5 (excellent) pour chaque critère par chaque juge. Le participant qui aura obtenu le meilleur classement sera désigné gagnant. En cas de parfaite égalité, le juge indépendant, Promoveritas, prendra la décision finale.
- 26. Le jury sera composé de 4 personnes : 2 représentant de Kellanova Europe, 1 représentant de l'agence de création Leo Burnett and 1 représentant indépendant désigné par Promoveritas
- 27. Seules les participations qui respectent les instructions de participation sont admissibles pour gagner un prix.
- 28. Dans les 10 jours ouvrés suivant le concours, le gagnant sera informé par message privé sur le compte TikTok/Instagram/Facebook qu'il a utilisé pour participer, afin de lancer le processus de vérification et de remise du prix. Le gagnant dispose de 14 jours à compter de la notification initiale pour fournir son nom et prénom, sa

date de naissance, son pays de résidence, la confirmation de son identifiant, ses coordonnées bancaires et preuve d'identité en contactant l'adresse e-mail qui lui a été communiquée par message privé.

29. L'Organisateur vérifiera l'identité du gagnant en lui demandant son nom complet, sa date de naissance, son identifiant de connexion au compte social et une pièce d'identité afin de lui remettre son prix, ainsi que son pays de résidence afin de l'ajouter à la liste de gagnants, si celui-ci donne son consentement.
30. Le processus de vérification sera effectué dans les 10 jours ouvrés suivant la réception des coordonnées requises. Une fois la vérification terminée, le gagnant sera contacté par message privé sur les réseaux sociaux. Le gagnant sera invité à fournir ses coordonnées afin que le prix puisse lui être remis. Le gagnant disposera de 7 jours pour fournir ses coordonnées sous la forme d'un numéro de téléphone et d'une adresse e-mail en Belgique.
31. Si un gagnant ne répond pas dans les 14 jours suivant la notification initiale, n'est pas admissible, refuse son prix, n'est pas en mesure de remporter le prix, ou ne fournit pas la vérification de son compte de média social nécessaire à l'attribution du prix dans les 7 jours suivant la demande, il sera disqualifié et perdra son droit au prix (ce prix sera alors attribué à un participant de réserve sélectionné au moment de l'attribution initiale du prix). Le processus se répétera jusqu'à ce qu'un gagnant admissible soit en mesure de recevoir le prix, pendant une période de 3 mois à compter de la date de clôture. Passé cette date, tous les prix restants seront annulés et considérés comme nuls.
32. Les participants sont invités à consulter régulièrement leur boîte de réception personnelle du compte social (et leur demande de message) pendant cette période au cas où ils auraient été désignés gagnants. Il est de la responsabilité des participants de consulter leurs messages pour s'assurer qu'ils ont bien reçu toutes les communications de l'Organisateur.
33. Il est de la responsabilité de chaque gagnant de fournir des informations personnelles correctes au moment de l'acceptation du prix pour que le prix puisse être traité. L'Organisateur ne sera pas tenu responsable si le gagnant fournit des informations incorrectes affectant ainsi l'acceptation ou la remise du prix.

Généralités :

34. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier toutes les participations et le gagnant, y compris, mais sans s'y limiter, l'identité ou l'âge de tout participant (passeport, permis de conduite ou équivalent) qu'il doit fournir dans un délai de 14 jours, et de refuser d'attribuer un prix, de retirer le droit à un prix ou de refuser toute participation ultérieure à l'Offre promotionnelle dans les cas où il existe des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu violation des présentes Conditions générales ou de toute autre instruction relative aux conditions de participation à cette Offre promotionnelle, ou si un participant a bénéficié d'un avantage non équitable en participant à l'Offre promotionnelle ou a gagné en recourant à des moyens frauduleux. L'Organisateur sera l'arbitre final de toutes les décisions et ces dernières seront contraignantes.
35. L'Organisateur doit diffuser ou rendre accessible toute information indiquant qu'un prix valide a été attribué dans le cadre de cette Offre promotionnelle. Afin de se conformer à cette obligation, l'Organisateur enverra le nom du compte de média social à toute personne qui nous contactera via le formulaire de contact en ligne disponible ici : https://www.kelloggs.be/fr_BE/contact_us_be.html en indiquant l'Offre promotionnelle « **Concours Kellogg's Mon Meilleur Bol** » dans l'objet du message.
36. Si vous vous opposez à la mise à disposition de tout ou d'une partie de votre nom de compte de média social, merci de contacter l'Organisateur via le formulaire de contact en ligne disponible ici : https://www.kelloggs.be/fr_BE/contact_us_be.html en indiquant l'Offre promotionnelle « **Concours Kellogg's Mon Meilleur Bol** » dans l'objet du message. Dans ce cas, l'Organisateur devra toujours fournir les informations et la participation gagnante à l'autorité locale chargée de la publicité, à sa demande.
37. Il pourra être demandé aux gagnants de participer à des activités publicitaires liées à l'Offre promotionnelle, pour lesquelles leur consentement sera demandé. Ces actions publicitaires pourront inclure, sans s'y limiter, le nom, l'âge, le pseudonyme sur les médias sociaux, le pays et/ou les commentaires exprimés par un gagnant concernant l'Offre promotionnelle et/ou le prix et les photographies prises dans le cadre de l'Offre promotionnelle.
38. De nombreux facteurs échappant au contrôle de l'Organisateur peuvent perturber le fonctionnement de TikTok/Instagram/Facebook. L'Organisateur ne garantit donc pas un accès continu, ininterrompu ou sécurisé à ce site Web.

39. Cette Offre promotionnelle n'est en aucun cas sponsorisée, approuvée ou gérée par TikTok/Instagram/Facebook, ni associée à TikTok/Instagram/Facebook. Vous comprenez que vous fournissez vos données à l'Organisateur et non à TikTok/Instagram/Facebook. En participant à l'Offre promotionnelle, tous les participants acceptent de ne pas déposer de réclamations sur TikTok/Instagram/Facebook. En participant à l'Offre promotionnelle, tous les participants acceptent une décharge complète de responsabilité pour TikTok/Instagram/Facebook. Toutes les participations sont également soumises aux conditions d'utilisation de chaque plateforme.
40. Sauf accord écrit contraire de la part de l'Organisateur, les prix seront uniquement attribués directement au gagnant.
41. L'Organisateur n'est pas responsable ou ni redevable de :
- 1) Toute participation perdue ou retardée en raison d'une transmission électronique défectueuse, défaillante ou erronée.
 - 2) Échec de la ligne de communication, quelle qu'en soit la cause, dans le cadre de tout matériel, système, réseau, ligne de canal, serveur, ordinateur ou fournisseur utilisé dans le cadre de n'importe quel aspect de cette Offre promotionnelle, à l'origine de retards ou de défaillances.
 - 3) Les participations perdues, retardées, corrompues, endommagées, mal acheminées ou incomplètes ou qui ne peuvent être livrées pour des raisons techniques, de livraison ou autres. La preuve de participation ne constitue pas une preuve de réception.
 - 4) Inaccessibilité ou indisponibilité des services Internet.
42. En cas d'événements exceptionnels indépendants de la volonté de l'Organisateur, et uniquement dans les cas où les circonstances le rendent inévitable, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'Offre promotionnelle ou les présentes Conditions générales, à tout moment, pour quelque raison que ce soit, sans préavis et sans engagement envers vous ou tout tiers, mais s'efforcera toujours de minimiser l'impact sur les participants afin d'éviter toute déception injustifiée.
43. L'Organisateur et ses agences et sociétés associées déclinent toute responsabilité pour tout dommage, perte, responsabilité, blessure, coût, dépense ou réclamation subie par toute personne dans le cadre de cette Offre promotionnelle, de la remise des prix et/ou de l'utilisation des prix. L'Organisateur décline ou en outre toute responsabilité pour toute blessure ou tout dommage subi par vous ou toute autre personne à la suite de votre participation, à l'exception de toute responsabilité qui ne peut être exclue par la loi (y compris les blessures corporelles, le décès et la fraude), auquel cas cette responsabilité est limitée au minimum autorisé par la loi.
44. La décision de l'Organisateur concernant toute question relative à l'Offre promotionnelle sera définitive et contraignante et aucune correspondance ne sera échangée.
45. Les présentes Conditions générales et tout litige y afférent sont soumis à l'interprétation en vertu des lois de la Belgique et à la compétence des tribunaux de la Belgique.
46. Si l'une de ces clauses doit être jugée illégale, invalide ou autrement inapplicable, elle serait disqualifiée et annulée des présentes Conditions générales et les clauses restantes resteraient en vigueur et applicables.

Politique de protection des données :

47. Nous nous engageons à protéger votre vie privée. Kellogg Europe Trading Limited (Kellogg) traitera vos données uniquement sur la base de votre consentement afin de gérer cette Offre promotionnelle conformément aux conditions générales. Nous ne vendrons jamais vos données à des tiers, mais il est possible que nous les combinions à celles provenant d'autres sources afin de créer des profils anonymisés/pseudonymisés à des fins de publicité ciblée. Vos données seront traitées et conservées sur des serveurs situés aux États-Unis. Kellogg veille à ce que tous les sous-traitants auxquels nous faisons appel soient tenus de respecter les règles de protection des données conformément aux Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne. Nous conserverons vos données tant que votre accord restera valide et que vous souhaiterez recevoir des communications marketing. Vous disposez d'un droit d'accès et de suppression concernant vos données, et vous avez le droit de retirer votre accord. Vous pouvez aussi contacter une autorité de contrôle de protection des données. Pour toute question supplémentaire relativé au traitement de vos données, nous vous invitons également à consulter notre

Politique de confidentialité à l'adresse : https://www.kelloggs.ie/en_IE/privacy-notice.html. Vous pouvez également nous contacter à l'adresse DataPrivacyOfficer@kellogg.com.

48. Les données personnelles du gagnant seront conservées pendant 1 an à compter de la clôture du concours. Les données relatives participants non gagnants seront supprimées immédiatement après la fin de l'Offre promotionnelle. Les participants ont le droit de retirer leur consentement à tout moment. Ils peuvent également accéder à leurs données ou demander leur suppression. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles, rendez-vous sur : https://www.kelloggs.ie/en_IE/privacy-notice.html. Vous pouvez également contacter Kellogg's pour toute question relative à vos données en envoyant un e-mail à DataPrivacyOfficer@kellogg.com